

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° I-CD376

présenté par
M. Villedieu**ARTICLE 5**

Supprimer les alinéas 24 à 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la fabrication de structures ou de composants; l'extraction, la production et la transformation de matériaux; ainsi que la valorisation des matières premières nécessaires à la fabrication d'éoliennes des activités éligibles au crédit d'impôt prévu au présent article.